

Fiche de données de sécurité

NETTOYANT FAP LIQUIDE

avec démontage du FAP

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

FDS Réf.: NETTOYANT FAP LIQUIDE

Date d'émission: 15/10/2019 Date de révision: 15/10/2019 Version: 0.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : NETTOYANT FAP LIQUIDE

Forme du produit : Mélange

Code du produit : NETTOYANT FAP LIQUIDE

Composants dangereux : Métsilicate de disodium

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Nettoyant filtre à particules

Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Aucune donnée disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PGP DIFFUSION

5 Rue de Courtalin

77700 Magny le Hongre - France

Tel : 01 64 63 28 63 Fax : 01 64 63 52 10

pgpdiffusion@orange.fr

www.agyplus.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) : http://echa.europa.eu/help/nationalhelp_contact_en.asp

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux, catégorie 1 H290 Méthode de calcul

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1 H314 La classification Corrosif est basée sur la valeur de pH extrême du mélange, en l'absence de test de corrosivité effectué sur le mélange.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut être corrosif pour les métaux, Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Fiche de données de sécurité

NETTOYANT FAP LIQUIDE

avec démontage du FAP

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

FDS Réf.: NETTOYANT FAP LIQUIDE

Date d'émission: 15/10/2019 Date de révision: 15/10/2019 Version: 0.0

Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 12 (21°C)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,06
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pour plus de détails : Consulter la fiche de spécification.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité liée aux substances, récipients et contaminants auxquels la substance ou le mélange risquent d'être exposés lors de leur transport, de leur stockage et de leur utilisation : Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité de la substance ou du mélange dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression : Chimiquement stable dans des conditions ambiantes standards (température ambiante).

Fiche de données de sécurité

NETTOYANT FAP LIQUIDE

avec démontage du FAP

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

FDS Réf.: NETTOYANT FAP LIQUIDE

Date d'émission: 15/10/2019 Date de révision: 15/10/2019 Version: 0.0

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction ou polymérisation de la substance ou du mélange dégageant de la pression ou de la chaleur excessive ou en générant d'autres conditions dangereuses : Ce produit ne se polymérise pas en dégageant de la pression ou de la chaleur excessive ou en générant d'autres conditions dangereuses. (Voir section 10.1 pour la réactivité pouvant générer des risques tenant compte des substances, des récipients et des contaminants auxquels la substance ou le mélange risquent d'être exposés lors de leur transport, de leur stockage et de leur utilisation.).

10.4. Conditions à éviter

Énumération des conditions, telles que la température, la pression, la lumière, les chocs, les décharges électrostatiques, les vibrations ou d'autres contraintes physiques, qui pourraient donner lieu à une situation dangereuse : A notre connaissance la température, la pression, la lumière, les chocs... ne donnent pas lieu à une situation dangereuse. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Familles de substances ou de mélanges, ou substances spécifiques, telles que l'eau, l'air, les acides, les bases, les agents oxydants, avec lesquelles la substance ou le mélange pourrait réagir en générant une situation dangereuse : Oxydants forts, acides forts et bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux connus et produits que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement : Ce produit ne se décompose pas dans des conditions normales. Produits de décomposition en cas d'incendie : consulter la section 5.2.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Indications complémentaires	: A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Toxicité aiguë	: Non classé A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Méta-silicate de disodium (10213-79-3)	
DL50 orale rat	DL50 = 1152 - 1349 mg/kg (rat) - Cause les brûlures sérieuses avec les douleurs graves, vomissant, douleurs dans l'estomac, probablement caler et endommager les reins. La brûlure peut se produire même si seulement un peu ont été avalés.
DL50 cutanée rat	>= 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	CL50 - > 2,06 g/m ³ (rat) L'inhalation peut causer des douleurs dans le système respiratoire, éternuement, toux et difficulté dans la respiration. Risque d'œdème pulmonaire par concentration élevée.

carbonate de sodium (497-19-8)	
DL50 orale rat	2800 - 4090 mg/kg
DL50 cutanée rat	>= 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	2300 mg/m ³ (2 heures)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

pH: 12 (21°C)

Fiche de données de sécurité

NETTOYANT FAP LIQUIDE

avec démontage du FAP

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

FDS Réf.: NETTOYANT FAP LIQUIDE

Date d'émission: 15/10/2019 Date de révision: 15/10/2019 Version: 0.0

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite pH: 12 (21°C)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Cancérogénicité	: Non classé A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Métasilicate de disodium (10213-79-3)

Indications complémentaires

Toxicité à dose répétée

NOAEL - 227 mg/kg p.c. /jour (rat) (Oral(e))

NOAEL - 260 mg/kg p.c. /jour (souris) (Oral(e))

Danger par aspiration	: Non classé A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Contact avec la peau : Provoque des brûlures de la peau

Contact avec les yeux : Provoque de graves brûlures.

Fiche de données de sécurité

NETTOYANT FAP LIQUIDE

avec démontage du FAP

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
FDS Réf.: NETTOYANT FAP LIQUIDE

Date d'émission: 15/10/2019 Date de révision: 15/10/2019 Version: 0.0

Inhalation : En cas d'inhalation importante de vapeurs : irritation possible des voies respiratoires, toux.
Ingestion : Brûlures

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Orthophosphate de trisodium (10101-89-0)

Indications complémentaires	Aiguë CE50 > 100 mg/l Eau douce Daphnie - Daphnia magna 48 h Aiguë CL50 < 15 mg/l Eau de mer Daphnie - 72 h Aiguë CL50 98,34 mg/l Eau de mer Daphnie - Crustacés aquatiques 96 h Aiguë CL50 92 mg/l Eau douce Daphnie - Crustacés aquatiques. 24 h Aiguë CE50 > 100 mg/l Eau douce Plantes aquatiques - 72 h
-----------------------------	--

Métasilicate de disodium (10213-79-3)

Indications complémentaires	Toxicité aiguë - Poisson - CL50 210 mg/l (Brachydanio rerio; 96 h) Toxicité aiguë - Daphnie et les autres invertébrés aquatiques - CE50 - 1700 mg/l (Daphnia magna; 96 h) Toxicité aiguë - Algue - CE50 - > 345,4 mg/l (Scenedesmus subspicatus; 72 h) (Fin - Taux de croissance); CE50 207 mg/l (Scenedesmus subspicatus; 72 h) (Fin - Biomasse)
-----------------------------	---

carbonate de sodium (497-19-8)

CL50 Poisson	300 mg/l
CE50 Daphnie 1	200 - 227 mg/l (Données communiquées pour information pouvant provenir de divers fournisseurs)
CE50 Daphnie 2	265 mg/l (Données communiquées pour information pouvant provenir de divers fournisseurs)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Métasilicate de disodium (10213-79-3)

Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.
------------------------------	-----------------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant

Métasilicate de disodium (10213-79-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
carbonate de sodium (497-19-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

Fiche de données de sécurité

NETTOYANT FAP LIQUIDE

avec démontage du FAP

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

FDS Réf.: NETTOYANT FAP LIQUIDE

Date d'émission: 15/10/2019 Date de révision: 15/10/2019 Version: 0.0

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
- Méthodes de traitement des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
- Indications complémentaires : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

- N° ONU (ADR) : UN 1760
- N° ONU (IMDG) : UN 1760
- N° ONU (IATA) : UN 1760

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

- Désignation officielle de transport (ADR) : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
(Disodium trioxosilicate)
- Désignation officielle de transport (IMDG) : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
(Disodium trioxosilicate)
- Désignation officielle de transport (IATA) : Corrosive liquid, n.o.s.
(Disodium trioxosilicate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

- Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8
- Étiquettes de danger (ADR) : 8



Fiche de données de sécurité

NETTOYANT FAP LIQUIDE

avec démontage du FAP

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

FDS Réf.: NETTOYANT FAP LIQUIDE

Date d'émission: 15/10/2019 Date de révision: 15/10/2019 Version: 0.0

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8

Étiquettes de danger (IMDG) : 8



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8

Étiquettes de danger (IATA) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Groupe d'emballage (IATA) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnels (ADR) : E

Code de classification (ADR) : C9

Mesures de précautions pour le transport : Informations concernant la manipulation, voir rubrique 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination, voir rubrique 13.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Code IBC : Aucune donnée disponible concernant le transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC; si nécessaire, consulter le fournisseur.

Fiche de données de sécurité

NETTOYANT FAP LIQUIDE

avec démontage du FAP

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

FDS Réf.: NETTOYANT FAP LIQUIDE

Date d'émission: 15/10/2019 Date de révision: 15/10/2019 Version: 0.0

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3(b) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10

NETTOYANT FAP LIQUIDE ; Orthophosphate de trisodium ; Métasilicate de disodium

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions : Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents : applicable.
légal

Directives nationales

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange

Orthophosphate de trisodium

Métasilicate de disodium

carbonate de sodium

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
TLM	Tolérance limite médiane
STP	Station d'épuration
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques

Fiche de données de sécurité

NETTOYANT FAP LIQUIDE

avec démontage du FAP

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

FDS Réf.: NETTOYANT FAP LIQUIDE

Date d'émission: 15/10/2019 Date de révision: 15/10/2019 Version: 0.0

NOEC	Concentration sans effet observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
FDS	Fiche de données de sécurité
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
EC50	Concentration médiane effective
DSD	Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
DPD	Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
DNEL	Dose dérivée sans effet
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
BCF	Facteur de bioconcentration
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

Textes des phrases H- et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Corr. 1	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.